

## **le nouveau parc d'éducation canine, au sud de la Maladière, s'ouvre au public dès le 5 juillet 2010**

**A la suite du déplacement des jardins familiaux des Prés-de-Vidy lié au programme Métamorphose, le parc d'éducation canine a trouvé un nouvel emplacement au sud du giratoire de la Maladière. D'une surface de 3'550 m<sup>2</sup>, il accueillera deux zones distinctes et sécurisées: l'une consacrée aux tests comportementaux des chiens dangereux, et l'autre ouverte au public et aux associations cynophiles dès le 5 juillet 2010.**

Dans le cadre du programme Métamorphose, les jardins familiaux des Prés-de-Vidy ont été déplacés, en mai dernier, sur une parcelle, située quelques mètres plus bas entre la STEP, le parc Bourget et l'autoroute, intégrant le terrain du parc d'éducation canine. Un inventaire des différents lieux adaptés à cette activité a permis de sélectionner un nouveau terrain au sud du giratoire de la Maladière (terrain de football dit "n° 3" - voir plan sur [www.lausanne.ch/chiens](http://www.lausanne.ch/chiens)). Cette option a été validée par la Municipalité en février 2009 (rapport-préavis 2009/9) et adoptée par le Conseil communal en juin de la même année.

Les nouvelles installations du Parc d'éducation canine de Lausanne (PECL) se déploieront sur une surface de 3'550 m<sup>2</sup> et comprendront deux zones distinctes et sécurisées:

- L'une sera réservée aux activités du Bureau d'intégration canine, en particulier à l'évaluation comportementale des chiens suspectés de dangerosité (selon les dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux et celles de la loi vaudoise sur la police des chiens), ainsi qu'aux tests de conduite, d'obéissance et de maîtrise des trois races jugées par le législateur vaudois comme potentiellement dangereuses (l'American Staffordshire Terrier, l'American Pit Bull Terrier et le Rottweiler).
- La deuxième partie, publique, sera destinée aux particuliers et aux associations cynophiles, et ouverte, dès le lundi 5 juillet 2010, tous les jours de l'année, 24h/24h. Cette zone publique est néanmoins réglementée (voir Directives sur [www.lausanne.ch/chiens](http://www.lausanne.ch/chiens)) et vise à favoriser l'éducation des chiens pour leur bonne intégration en milieu urbain. Les aménagements et une partie des obstacles "agility" de l'ancien site seront prochainement transférés sur le nouveau terrain.

Pour mémoire, le Bureau d'intégration canine est entré en fonction en 2006, avec pour mission d'assurer en ville de Lausanne des prestations adéquates face à cette problématique sensible en prenant des mesures à titre préventif, dissuasif ou répressif. Ses bureaux se situent à quelques mètres du nouveau Parc, à l'avenue des Figuiers 28.

La direction de la culture, du logement et du patrimoine

**Pour tout renseignement complémentaire:**

- **Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00**
- **François Bezençon, délégué à la police des chiens, tél. 021 315 33 80**

Lausanne, le 30 juin 2010